

PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025
SERVICE D'INVESTIGATION
ÉDUCATIVE

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION _____	- 3 -
IDENTIFICATION ET DONNÉES GÉNÉRALES _____	- 3 -
ACTIVITÉ DE L'ANNÉE _____	- 5 -
RESSOURCES HUMAINES _____	- 9 -
DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE _____	- 10 -
ÉLÉMENTS REMARQUABLES DE L'ANNÉE ET PARTENARIATS _____	- 10 -
CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2026 _____	- 11 -

INTRODUCTION

L'année 2025 vient marquer la quatrième année d'exercice du service d'investigation éducative.

Au cours de l'année écoulée, le service a, de nouveau, connu des mouvements de personnel et des absences, notamment sur le poste de psychologue, alors même que l'essence même de l'intervention repose sur une organisation pleinement pluridisciplinaire.

Pour autant, ces évolutions n'ont pas porté atteinte à la dynamique collective ni à l'exigence de qualité qui guide l'action de l'équipe au quotidien. Cela a constitué une opportunité pour réinterroger et consolider les procédures existantes, tout en contribuant au maintien d'un équilibre serein au sein du collectif de travail.

Dans ce contexte maîtrisé, le service a poursuivi son engagement auprès des usagers et a même dépassé son habilitation initiale, avec un volume d'activité supérieur à 45 mesures, témoignant à la fois de sa capacité d'adaptation et de son professionnalisme.

Le dialogue de gestion organisé chaque année par l'autorité de contrôle et de tarification a permis de maintenir un échange de qualité et l'exercice de la mission de façon sécurisée et sécurisante, autorisant et apportant la couverture financière pour ce dépassement exceptionnel, alors même que 2024 posait à l'inverse une sous-activité elle-même entendue et accompagnée.

Ces fluctuations d'une année sur l'autre sont existantes depuis l'ouverture du service et sont à prendre constamment en compte par l'encadrement et la direction, afin d'assouplir et d'ajuster le management auprès de l'équipe, ainsi que les priorités et objectifs.

IDENTIFICATION ET DONNÉES GÉNÉRALES

Le service d'investigation éducative (S.I.E) est ouvert depuis le 18 octobre 2021.

Le service bénéficie d'une habilitation du ministère de la justice.

Financé par la protection judiciaire de la jeunesse, le service d'investigation éducative réalise des mesures judiciaires d'investigation éducative (M.J.I.E) sur l'ensemble du Département de la HAUTE-SAONE.

Des M.J.I.E sont confiées au S.I.E par le juge des enfants pour une durée d'exercice de six mois.

TEXTES DE REFERENCE

- circulaire d'orientation relative à la mesure d'investigation éducative du 31 décembre 2010.
- arrêté du 2 février 2011 portant la création de la mesure judiciaire d'investigation Educative.
- note du 23 mars 2015 relative à la mesure d'investigation éducative.

LES MISSIONS ET LES OBJECTIFS

La mesure judiciaire d'investigation éducative s'inscrit dans le cadre de la protection de l'enfance.

L'article 1183 du code de procédure civile prévoit que le juge des enfants, en assistance éducative, peut soit d'office, soit à la requête des parties ou du ministère public, ordonner toute

mesure d'information concernant la personnalité et les conditions de vie du mineur et de ses parents.

La M.J.I.E. est ordonnée principalement durant la phase d'information (procédure d'assistance éducative) ou durant la phase d'instruction (cadre pénal) ; elle peut également l'être à tout moment de la procédure. La M.J.I.E. est ordonnée par le juge des enfants pour une période de 6 mois.

A cet effet, quel que soit le fondement, civil ou pénal, la mise en œuvre et le déroulement de la mesure doivent être guidés par le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect du cadre posé par la décision judiciaire.

Son objectif est de recueillir des éléments sur la personnalité du mineur, sur sa situation familiale et sociale et d'analyser les difficultés qu'il rencontre.

La mesure d'investigation constitue par essence une démarche dynamique de recueil d'éléments de compréhension éclairant la situation, de vérification des conditions prévues par la loi pour l'intervention judiciaire, d'observation, d'analyse partagée puis d'élaboration de propositions.

L'investigation vise donc à :

- recueillir et analyser des éléments sur la situation scolaire, familiale, sanitaire, sociale et éducative du mineur et de sa famille,
- évaluer et nommer les potentialités d'un danger pour le mineur,
- identifier les difficultés et ressources de ce dernier et de sa famille,
- évaluer les capacités d'évolution des parents dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives,
- formuler toutes propositions adaptées afin d'apporter une aide à la décision du juge des enfants.

LE DEROULEMENT

Le S.I.E. est une équipe pluridisciplinaire qui a pour mission de conduire cette mesure judiciaire d'investigation éducative.

Une M.J.I.E. appelle l'intervention de nombreux acteurs : psychologues, éducateurs, professionnels de l'éducation nationale, professionnels de la santé pour d'éventuels examens médicaux... La conduite de la M.J.I.E. s'opère donc de façon pluridisciplinaire, par plusieurs rendez-vous et entretiens au domicile ou au service, avec l'ensemble des professionnels du service.

Des temps d'entretien ont pour objectif de garantir la prise en compte des différentes dimensions (familiales, sociales, individuelles) par les différents professionnels. Ils sont aussi des temps d'élaboration d'objectifs de travail, d'analyse et d'hypothèses.

La mesure du S.I.E. se termine par une synthèse lors de laquelle sont nommées des préconisations à destination du juge des enfants et des familles. La mesure judiciaire d'investigation éducative apporte des éléments de compréhension au juge afin de lui permettre de prendre une décision éclairée, dans l'intérêt du mineur.

LES MODALITES

Le S.I.E. 70 est ouvert du lundi au vendredi, sauf jours fériés, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30, 17 h 00 le vendredi. Au besoin, les travailleurs sociaux peuvent être amenés à travailler le samedi ou sur les temps de déjeuner.

LA CAPACITE

Le S.I.E. est habilité à exercer des M.J.I.E. pour des mineurs de 0 à 18 ans, à hauteur de 45 mesures, pour 70 mineurs, par an.

LES PROFESSIONNELS DU SIE

L'équipe du S.I.E. se compose d'une directrice de pôle, d'un directeur adjoint, d'une cheffe de service (0,20 E.T.P.), de deux éducatrices spécialisées (l'une à 0,80 E.T.P. et l'autre à 0,90 E.T.P.), d'une psychologue (0,60 E.T.P.) et d'une secrétaire (0,30 E.T.P.).

Les professionnels interviennent en binôme (travailleur social/psychologue) dans une approche pluridisciplinaire dynamique de la situation du mineur et de sa famille, en ayant le souci d'une éthique du travail d'investigation.

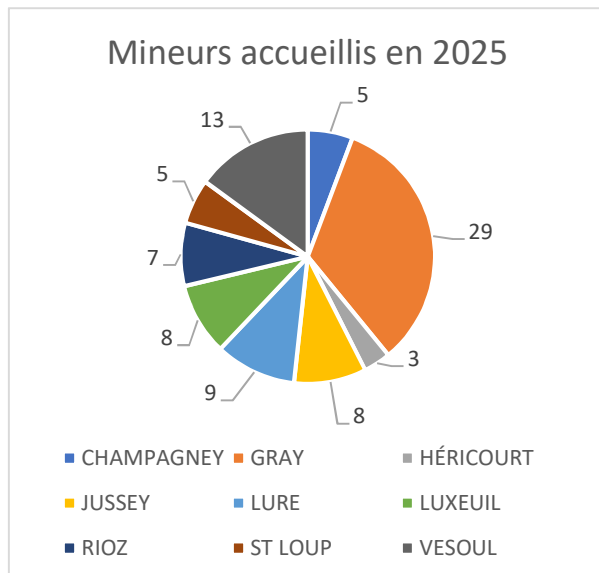
Le recrutement d'une psychologue est, au 31 décembre 2025, encore en cours, suite au départ de la professionnelle initialement engagée, courant de l'été.

ACTIVITÉ DE L'ANNÉE

En 2025, une M.J.I.E. a été ordonnée pour **87 mineurs** (56 en 2024 - 65 en 2023 – 79 en 2022), dont **75 sont sorties** au cours de l'année civile.

L'écart observé entre le nombre d'entrées sur l'année, et le nombre de rapports rendus actant la fin de mesure et la sortie, s'explique par le fait de déménagements de familles en cours de mesure, ou de mesures réceptionnées en fin d'année civile, dont l'échéance se clôture sur l'année suivante (durée d'une M.J.I.E. de 6 mois).

Secteur géographique d'origine (C.M.S.) des mesures suivies



Sur l'ensemble des mesures prises en charge par le service durant l'exercice 2025, nous pouvons constater que **l'ensemble des secteurs du Département ont fait l'objet d'une intervention**. En effet, pour chaque secteur, entre 3 et 29 mesures ont été réalisées.

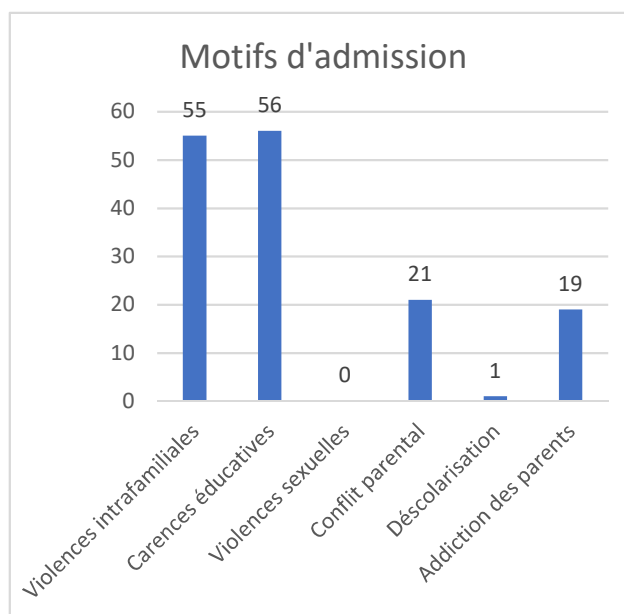
Les **secteurs de Gray, Vesoul, et Lure** représentent à eux seuls **plus de la moitié de l'intervention** du service sur cette année (58%). En 2024, les mêmes secteurs de Vesoul et Lure étaient prédominants, auxquels s'ajoutait Héricourt, mais à parts égales. En 2025, le secteur de Gray est nettement majoritaire.

Motifs/Critères d'admissions

Ces chiffres correspondent à la problématique principale nommée dans l'ordonnance du juge des enfants.

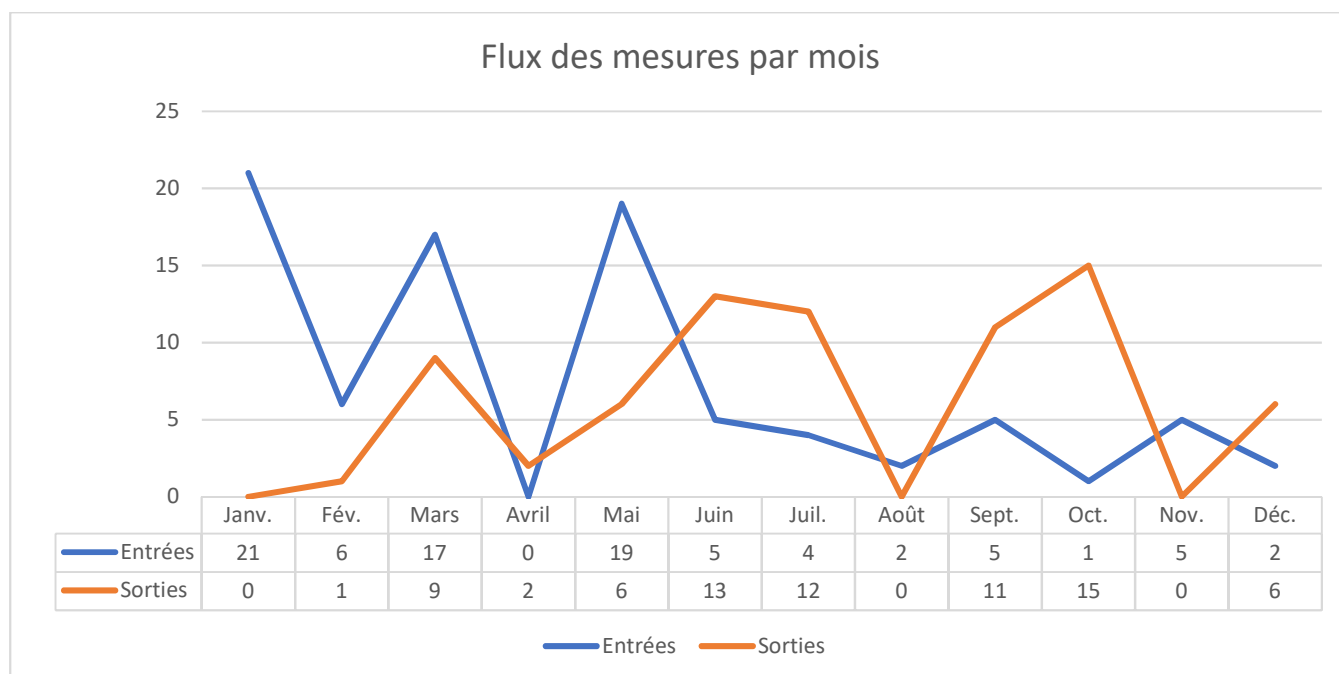
Cependant, il est important de souligner combien les motifs d'intervention sont souvent multiples et se cumulent pour une même mesure.

A l'instar de l'année 2024, les **carences éducatives** sont la **problématique principale rencontrée** dans les situations familiales prises en charge par le service (37%) et sont en hausse, probablement en lien avec la hausse de l'activité globale. Il est à noter un écart encore moins franc qu'en 2024, entre les violences intra familiales et les carences éducatives qui représentent à elles deux 73% des admissions.



Il est à noter que l'addiction des parents est un motif plus prégnant cette année (12,5% en 2025, 4% en 2024), alors que les motifs de violences sexuelles et de déscolarisation sont en baisse.

Flux des mesures suivies : entrées et sorties par mois

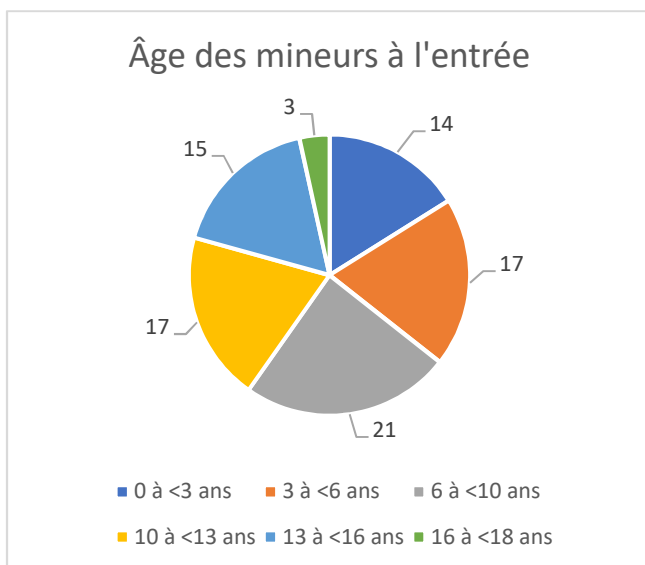


87 mineurs ont été destinataires d'une mesure d'investigation éducative durant l'année 2025, pour **75 sorties effectives** (56 en 2024 pour 55 sorties).

De nombreuses entrées ont été relevées durant les mois de janvier, mars, et mai. Cela peut s'expliquer du fait des périodes post-vacances (hiver et printemps) qui sont souvent propices à l'émergence ou à la réactivation de difficultés éducatives repérées par les établissements scolaires ou les partenaires (absentéisme, décrochage, tensions familiales).

Les sorties sont fluctuantes d'un mois à un autre. Il est à noter deux pics importants de sortie ; à savoir juin (13 sorties) et octobre (15 sorties). Cela est à mettre en corrélation avec les entrées survenues en janvier et mars.

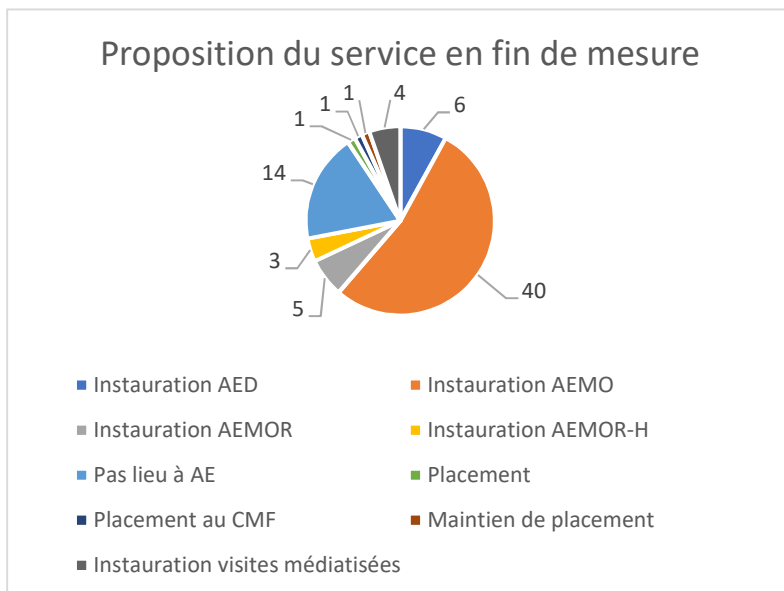
Age des mineurs à l'entrée



Les mesures d'investigation de l'année 2025 ont **principalement concerné des enfants de 3 à 13 ans** (63% de l'activité), un âge correspondant généralement à la période de scolarisation. Le constat est identique à 2024 (62,5% des 3-13 ans en 2024).

La répartition par tranches d'âge demeure globalement stable par rapport à l'exercice précédent. On observe toutefois une très légère augmentation des pourcentages, sans modification significative de la structure des âges, confirmant ainsi une prise en charge majoritairement centrée sur les enfants âgés de **3 à 13 ans**.

Proposition du service / décision du JE



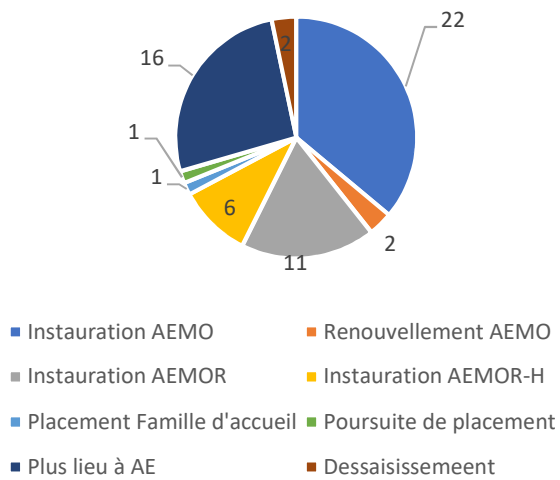
Pour **un peu moins de la moitié des situations**, les propositions du service consistent en un **accompagnement éducatif en milieu ouvert, sous mesure judiciaire** (46%). Cette donnée prédominante demeure identique à 2024 concernant l'orientation, mais apparaît en baisse (57% en 2024).

Comme en 2024, sur l'exercice de l'année 2025, une part importante de non-lieu en assistance éducative est également préconisée, au

regard des investigations menées (16%), mais est également en baisse (20% en 2024).

Le nombre de non-lieu est étroitement lié à des familles qui parviennent à se mettre en travail dans l'intérêt de leur enfant sous l'impulsion de l'équipe pluridisciplinaire. Un travail partenarial avec les dispositifs de droit commun permet aussi aux familles un soutien en cas de besoin.

Décision du Juge pour Enfants



Le juge des enfants, bien que les préconisations puissent parfois différer, privilégie principalement l'instauration de mesures judiciaires.

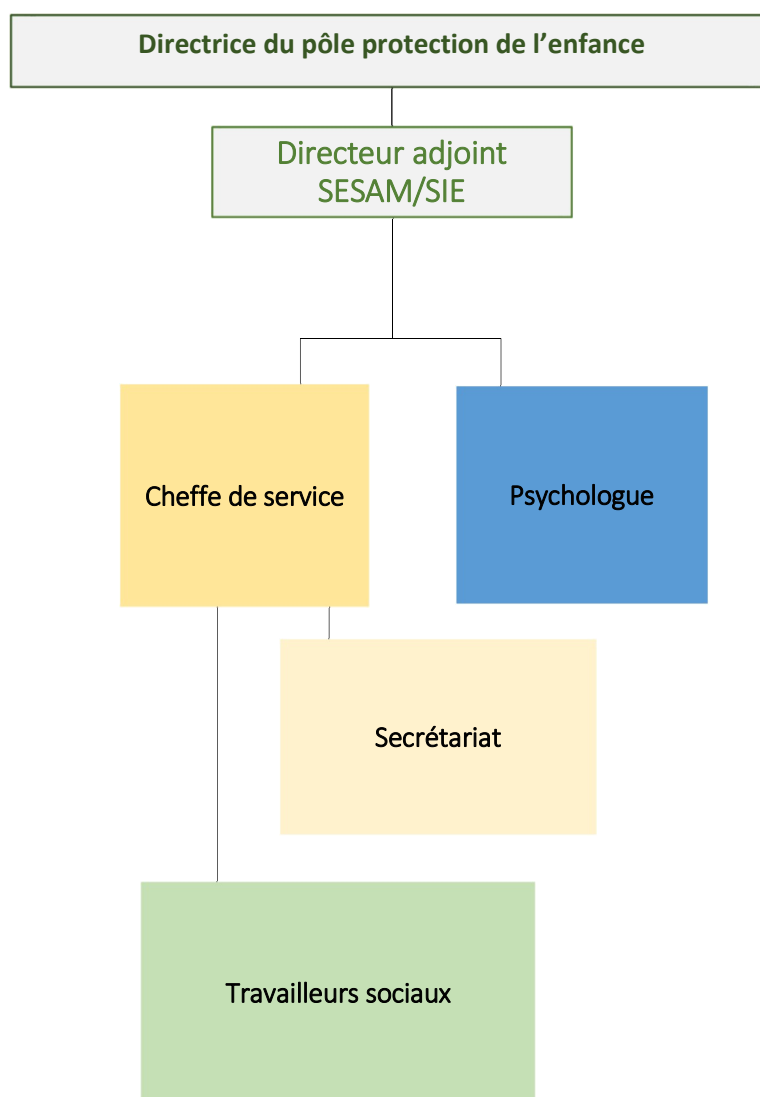
Les propositions du service d'investigation éducative concernant les non-lieux en assistance éducative restent, quant à elles, en adéquation dans la prise de décision du juge.

RESSOURCES HUMAINES

Mouvement des salariés

- départ de la psychologue le 31/08/2025, non remplacée au 31/12/2025.
- remplacement d'une éducatrice spécialisée, sur une durée de 2 mois, pour maladie.
- départ d'une éducatrice spécialisée au 10/12/2025, dont le remplacement est prévu pour le 08/01/2026.

Organigramme



Formations des salariés

23/01/2025	Journée des adhérents FN3S	5 personnes
26/03/2025 Et 27/03/2024	Génogramme – niveau 1	1 personne
21/05/2025 Au 23/05/2025	Traumatismes sexuels dans l'enfance	2 personnes
19/06/2025 Et 23/06/2025	Assises de la Protection de l'Enfance	1 personne
24/06/2025 Et 26/06/2025	MAJ DUI – Evolutions 2025	2 personnes
06/2025	Incendie	5 personnes
17/09/2025 Et 18/09/2025	Initiation à la médiation, gestion des conflits	2 personnes
17/09/2025 Et 18/09/2025	Génogramme – niveau 2	2 personnes
18/09/2025	DU-Connect	2 personnes

DYNAMIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Le service a participé à une journée de rencontre organisée par la FN3S, rassemblant les services d'investigation de l'EST.

Cette rencontre a offert un cadre privilégié pour échanger sur les pratiques professionnelles, découvrir d'autres méthodes d'investigation et d'organisation, et enrichir concrètement les compétences de l'équipe.

L'apport en termes d'expertise a permis une mise à niveau au regard des exigences juridiques et éthiques, tout en favorisant la mise en commun des connaissances.

Pour un service de taille modeste, cette dynamique collective a eu un impact direct sur la qualité et la cohérence des pratiques, tout en renforçant le sentiment d'appartenance à un réseau professionnel plus large.

Depuis l'ouverture du service en octobre 2021, jusqu'en mai 2024 avec l'arrivée de la cheffe de service actuel, le SIE a connu une instabilité d'encadrement avec une succession de différents cadres. Ce contexte a ralenti le processus et la démarche d'amélioration continue qui ont pu être réactivés, non seulement par l'accès aux apports de FN3S, mais également par la dynamique impulsée par l'encadrement.

Par ailleurs, les professionnels ont pu participer à deux des cinq groupes de travail transversaux au pôle portant sur la place de la famille dans le parcours et les écrits en protection de l'enfance.

L'évaluation externe 2026 sera l'objectif d'un ajustement des pratiques aux exigences de l'intervention et la mise à jour des différents outils en conformité avec la législation.

ÉLÉMENTS REMARQUABLES DE L'ANNÉE ET PARTENARIATS

Le service s'appuie sur un partenariat solide et pérenne, consolidé notamment à travers la continuité, en 2025, des groupes d'échanges de pratiques impulsé et organisé par l'encadrement. Ces groupes réunissent des professionnels de formation initiale complémentaire — éducateurs spécialisés, assistants de service social, psychologues,

éducateurs techniques, cadres — et exerçant dans des institutions diverses (PJJ, CMS, etc.). Leur objectif est multiple : partager des moyens concrets utiles à l'investigation (jeux, supports ludiques favorisant la parole et sa circulation), enrichir les pratiques par des apports théoriques (ouvrages, conférences, formations), mais aussi échanger sur les enjeux, difficultés, écueils rencontrés et bonnes pratiques. Cette dynamique permet non seulement d'élargir le réseau partenarial, mais aussi de faciliter la collaboration et la cohérence dès lors qu'une double mesure est exercée, renforçant ainsi la qualité de l'accompagnement des enfants et des familles.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2026

Au cours de l'année, le service a connu des mouvements de personnel, avec des départs et un arrêt maladie. Ces changements ont exigé une attention constante pour mener à bien les investigations, tout en maintenant un haut niveau de qualité, malgré le recours parfois nécessaire à des prorogations. Le travail étroit avec les juges pour enfants mais également avec les familles dans leur ensemble, a permis de conserver une réelle souplesse d'action. Ces évolutions ont également offert l'opportunité de porter un nouveau regard sur l'organisation du service et d'en affiner les méthodes, tout en préservant l'équilibre de l'équipe.

L'évolution de l'activité a été étudiée et équilibrée de manière à maintenir une stabilité d'intervention, alors même que 2024 notait une sous-activité et 2025 une sur-activité. Le service poursuit un élan certain, en développant des mesures et des entretiens favorables à l'expression des enfants, souvent en extérieur et à l'aide de supports adaptés.

Pour 2026, le cap de l'évaluation externe en octobre viendra compléter ce travail en actualisant les bonnes pratiques et en identifiant celles à renforcer, en formalisant des procédures et en améliorant les outils existants. La perspective de la transversalité du pôle se poursuivra au sein des groupes de travail, mais également au titre d'actions éducatives à faire naître.

Le déménagement au cours du premier trimestre 2026, ainsi que l'arrivée d'une nouvelle éducatrice, d'une nouvelle psychologue et d'une nouvelle secrétaire apporteront différents regards pour alimenter la dynamique d'équipe d'ores et déjà active et reconnue.